

Rapport du Président du Jury des concours d'agent de maîtrise territorial - Session 2025 -

Introduction

Les concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'agent de maîtrise territoriale sont programmés tous les deux ans. La session 2025 de ces concours était organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour le ressort géographique de l'inter-région Île-de-France/Centre-Val de Loire. Cette session était ouverte pour 864 postes, ainsi répartis par spécialités et voies de concours :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	74	219	73	366
Logistique et sécurité	15	42	14	71
Environnement, hygiène	16	44	14	74
Espace naturels, espaces verts	22	60	20	102
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	10	28	9	47
Restauration	27	78	26	131
Techniques de la communication et des activités artistiques	4	12	4	20
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines		53		53
Total	168	536	160	864

La période de retrait des dossiers courrait du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024, et la clôture des inscriptions était fixée au jeudi 17 octobre 2024. La direction des concours du CIG de la Petite Couronne a enregistré un total de **1641** dossiers d'inscription, dont 276 ont été écartés à la suite de la procédure d'instruction (conditions d'inscription non remplies ou annulation par les candidats). **1363** candidats ont par conséquent été autorisés à concourir, soit un ratio de 1,58 inscrits par poste ouvert.

Les épreuves écrites d'admissibilité ont eu lieu le jeudi **23 janvier 2025**, dans les locaux du CIG de la Petite Couronne à Pantin, ainsi qu'à l'Espace Jean Monnet à Rungis.

Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués pour les épreuves d'admission qui se sont déroulées du 13 au 19 mai 2025.

Le jury

Le jury, présidé par Carlos QUINTINO, technicien territorial principal de 1^{ère} classe à la Région Ile-de-France, était composé de 21 membres répartis en trois collèges paritaires (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées). Francine LOSBAR, désignée par tirage au sort parmi les représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire, représentait la catégorie C.

Le jury s'est réuni le mardi 25 mars 2025 pour statuer sur d'admissibilité et le mardi 17 juin 2025 pour établir la liste des candidats définitivement admis.

Les textes de référence

- **Décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié** portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.
- **Décret n°2004-248 du 18 mars 2004 modifié** fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux.
- **Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié**, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale

Les conditions d'accès aux concours

a) Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique et titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.

A titre dérogatoire, peuvent être admis à concourir sans remplir les conditions de diplômes exigées par le statut particulier :

- les pères ou mères de 3 enfants et plus,
- les sportifs et juges-arbitres de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des sports,
- les détenteurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1er jour des épreuves.

b) Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Le concours interne est également ouvert aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précitée exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

c) Le 3ème concours sur épreuves est ouverte aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Précisions:

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

Les périodes d'activités professionnelles, de mandat électif local ou de responsabilité associative ne peuvent être prises en compte si, pendant le même temps, le candidat a exercé des fonctions en qualité d'agent public (non titulaire ou fonctionnaire), de militaire ou de magistrat.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à la 3ème voie, à savoir : les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité ou d'une mise à disposition pour mener une activité syndicale portant sur une quotité de travail comprise entre 70 % et 100 % d'un temps complet.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès à la 3ème voie, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercées sur les mêmes périodes.

La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont prises en compte dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter à la 3ème voie.

I- Les principales données comparées de la session 2025

Sessions précédentes

Session 2017 organisée par le CDG de Seine- et-Marne

Voie de concours	Nbre de Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles	Admis	Taux de réussite (par rapport aux présents à l'écrit)
Externe	363	1226	1017	17,05%	479	277	27,24%
Interne	214	504	344	31,74%	204	144	41,86%
3ème voie	33	75	63	16,00%	34	22	29,33%
Total	610	1805	1424	21,10%	718	443	31,11%

Session 2019 organisée par le CIG Petite Couronne

Type de concours	Nbre de Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles	Présents à l'oral	Admis	Taux de réussite (par rapport aux présents à l'écrit)
Externe	141	435	332	23,68%	168	165	129	38,86%
Interne	603	1310	1016	22,44%	321	316	199	19,59%
3ème concours	132	125	101	19,20%	49	49	43	42,57%
Total	876	1870	1449	22,51%	538	530	371	25,60%

Session 2021 organisée par le CIG Grande Couronne

Type de concours	Nbre de Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles	Présents à l'oral	Admis	Taux de réussite (par rapport aux présents à l'écrit)
Externe	107	428	267	37,62 %	101	100	79	29,59 %
Interne	263	1033	780	24,49 %	273	273	186	23,85 %
3ème concours	34	76	55	27,63 %	31	30	22	40,00 %
Total	404	1537	1102	28,30 %	405	403	287	26,04 %

Session 2023 organisée par le CDG 77

Type de concours	Nbre de Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles	Présents à l'oral	Admis	Taux de réussite (par rapport aux présents à l'écrit)
Externe	126	295	183	37,97 %	133	130	91	49,73 %
Interne	292	989	652	34,07 %	359	347	238	36,50 %
3ème concours	40	91	69	24,18 %	40	39	28	40,58 %
Total	458	1375	904	34,25 %	532	516	357	39,49 %

Session 2025 organisée par le CIG Petite Couronne

Type de concours	Nbre de Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles	Présents à l'oral	Admis	Taux de réussite (par rapport aux présents)
Externe	168	310	236	24 %	138	133	85	36,02 %
Interne	538	940	733	22 %	436	430	303	41,34 %
3ème concours	160	111	97	12,6 %	74	71	50	51,55 %
Total	864	1361	1066	21,7 %	648	634	438	41,09 %

Le profil des candidats inscrits :

Comme souvent dans la filière technique, les candidats sont majoritairement de sexe masculin.

Les inscrits appartiennent principalement à la tranche d'âge des 31 à 40 ans et possèdent pour beaucoup un diplôme supérieur au niveau requis.

68,13% d'entre eux sont domiciliés en Île-de-France, 30,48% viennent des régions et 1,39% des collectivités ultramarines.

22 % des inscrits déclarent une formation assurée par le Centre National de la Fonction publique territoriale et 43,7 % une préparation personnelle.

II- Les épreuves écrites d'admissibilité

1) Intitulés règlementaires

Première épreuve : commune aux trois voies de concours

La première épreuve écrite commune, d'une durée de deux heures et affectée d'un coefficient 3, consistait, à partir d'un dossier comprenant différents documents, en la résolution d'un cas pratique portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Deuxième épreuve : une épreuve spécifique au concours externe et commune aux deux autres voies

Pour le concours externe, la deuxième épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée de deux heures et affectée d'un coefficient 2, consistait en la résolution de problèmes d'application sur le programme de mathématiques.

Pour les concours Interne et de 3^{ème} voie, la deuxième épreuve écrite d'admissibilité, également d'une durée de deux heures et affectée d'un coefficient 2, consistait en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante .

2) Le niveau des candidats par spécialité et voie de concours

Spécialité bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne	Note maximale	Note minimale	Nbre notes >=10	Nbre notes élim
Externe	Maths	70	52	9,99	19,75	0,63	23	12
	Cas pratique	70	52	10,53	18,25	1,75	33	4
Interne	Cas pratique	201	159	8,43	17,13	1,75	57	27
	Questions	201	159	9,08	16,82	3,19	54	8
Troisième voie	Cas pratique	32	28	10,6	16,5	5	17	0
	Questions	32	28	11,45	15,38	5,07	19	0

Spécialité Logistique et sécurité

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne	Note maximale	Note minimale	Nbre notes >=10	Nbre notes élim
Externe	Maths	51	37	9,41	19,25	0,5	19	8
	Cas pratique	51	37	10,14	16,5	5,63	22	0
Interne	Cas pratique	166	111	8,92	16,38	1,5	46	13
	Questions	166	109	10,99	17,26	3,75	68	1
Troisième voie	Cas pratique	24	23	9,46	13,75	1	12	2
	Questions	24	23	10,37	14,13	3,38	13	1

Spécialité Environnement, hygiène

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne	Note maximale	Note minimale	Nbre notes >=10	Nbre notes élim
Externe	Maths	64	53	10,15	19,75	0	27	15
	Cas pratique	64	54	8,47	14,88	1,5	16	7
Interne	Cas pratique	179	146	8,18	18	0	53	33
	Questions	179	144	9,29	17,13	0,25	57	11
Troisième voie	Cas pratique	19	16	8,14	14,75	2,13	6	5
	Questions	19	16	10,73	17,69	6,57	7	0

Spécialité Espace naturels, espaces verts

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne	Note maximale	Note minimale	Nbre notes >=10	Nbre notes élim
Externe	Maths	36	31	9,63	19	0,5	17	6
	Cas pratique	36	31	8,14	14,75	0,25	8	2
Interne	Cas pratique	115	93	8,9	17,13	0	39	18
	Questions	115	93	9,16	15,38	2,51	38	7
Troisième voie	Cas pratique	11	10	9,5	15,25	0,38	5	3
	Questions	11	10	8,32	13	2,01	5	2

Spécialité Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne	Note maximale	Note minimale	Nbre notes >=10	Nbre notes élim
Externe	Maths	50	39	7,62	18,38	0	13	14
	Cas pratique	50	40	6,44	16	1,38	5	16
Interne	Cas pratique	52	43	6,68	13,5	0	9	14
	Questions	52	43	11,09	15,94	5,88	29	0
Troisième voie	Cas pratique	9	5	8,33	10	6	1	0
	Questions	9	5	12,29	16	10,32	5	0

Spécialité Restauration

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne	Note maximale	Note minimale	Nbre notes >=10	Nbre notes élim
Externe	Maths	27	17	5,91	19,75	0,88	4	9
	Cas pratique	27	17	7,58	12,38	3,75	2	2
Interne	Cas pratique	108	87	6,76	13,5	0	13	27
	Questions	108	87	8,4	15,01	0,94	25	11
Troisième voie	Cas pratique	11	11	7,79	10,5	2,75	3	3
	Questions	11	11	7,58	11,63	1,75	3	1

Spécialité Techniques de la communication et des activités artistiques

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne	Note maximale	Note minimale	Nbre notes >=10	Nbre notes élim
Externe	Maths	12	7	12,63	19,38	3,13	6	1
	Cas pratique	12	7	10,48	15,5	5,25	4	0
Interne	Cas pratique	29	22	11,65	17	5,5	17	0
	Questions	29	22	10,19	16,63	5,07	13	0
Troisième voie	Cas pratique	5	4	13,56	15,5	12,25	4	0
	Questions	5	4	12,3	14,44	11,38	4	0

Spécialité Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne	Note maximale	Note minimale	Nbre notes >=10	Nbre notes élim
Interne	Cas pratique	92	78	9	16,25	0	32	8
	Questions	92	76	9,36	14,57	4,82	26	1

Les épreuves ont dans l'ensemble été jugées adaptées par les correcteurs.

Un des sujets de cas pratique sortait cependant de l'ordinaire.

Les sujets de questionnaire étaient accessibles, même s'ils comportaient une question de mathématiques complexe.

Le sujet de mathématiques s'intégrait pleinement dans le cadrage opérationnel.

Le niveau constaté est très hétérogène. Sur certaines spécialités, les candidats ont très bien réussi l'épreuve de cas pratique.

Le retour des correcteurs

Les correcteurs ont relevé un certain nombre de forces chez les candidats.

Les connaissances techniques, métier et hygiène et sécurité sont d'autant mieux valorisées qu'elles s'appuient sur la pratique personnelle. Beaucoup de candidats font preuve de curiosité face à l'actualité de leur métier.

Ils ont montré leur volonté de faire l'ensemble de l'épreuve, ou au minima un problème, et de chercher à répondre aux questions. Les bons candidats ont d'excellentes bases en management d'équipe.

Les réponses aux questions sont bien argumentées. La base documentaire est bien exploitée (pour le cas pratique). Beaucoup de candidats maîtrisent les attendus en calcul.

Des faiblesses ou des insuffisances ont cependant été notés.

Certains candidats ont eu des difficultés à traiter le sujet en raison d'une mauvaise compréhension des questions, en lien avec un défaut de lecture générant des confusions.

Chez les moins bons candidats, les réponses manquent de développement et parfois de logique.

Pour l'épreuve de cas pratique, il y a quelquefois une méconnaissance des attendus sur la forme.

La rédaction est souvent déficiente, l'orthographe, le style et même l'écriture laissant à désirer.

Certains candidats démontrent des connaissances insuffisantes sur le plan technique, managérial, de l'environnement territorial, et même en matière d'hygiène et de sécurité.

Les conseils aux futurs candidats

1) Pour mieux gérer l'épreuve

- Bien lire les questions et les documents
- Apprendre à développer les réponses
- Chercher à traiter les exercices, voire l'ensemble du sujet, jusqu'à la fin
- S'appliquer dans la rédaction tant sur le fond que sur la forme
- Travailler la lecture des documents

2) Se préparer, se former, réviser ...

- S'entraîner sur les annales, le même type d'exercice pouvant être proposé sur différentes sessions
- Travailler les basiques (technique, hygiène et sécurité, mathématiques)
- S'informer sur l'actualité et la réglementation en vigueur

3) Travailler sa posture

- Se positionner en « manager » d'équipe
- Prendre de la hauteur et explorer les différentes facettes des collectivités territoriales
- Montrer sa capacité à prendre des initiatives
- Echanger avec les collègues, la hiérarchie, la DRH...

4) Les ruptures d'anonymat

Le jury a examiné les copies signalées par les correcteurs comme pouvant présenter un signe distinctif susceptible de rompre l'anonymat.

Sont présentés comme signes distinctifs :

- l'utilisation d'un stylo d'une autre couleur que le noir ou le bleu, ou de deux couleurs dans la même copie, d'un surligneur, d'un crayon à papier
- la présence du nom du candidat, d'un nom fictif, d'une signature ou d'un paraphe fictif.

Cinq copies ont été annulées par le jury.

5) Les seuils d'admissibilité

Le jury a examiné plusieurs hypothèses de seuil, établies tant en fonction du niveau des candidats qu'en référence au ratio de 1,5 candidat admissible pour un poste, ratio fréquemment mis en œuvre par les jurys dans la mesure où il permet généralement de pourvoir les postes en garantissant un bon niveau de recrutement.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'écrit et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation.

Il jury a également décidé, à l'unanimité, d'arrêter définitivement les notes et de fixer le seuil d'admissibilité à **8,00/20** pour l'ensemble des spécialités dans toutes les voies du concours.

A l'issue de cette première phase du concours **648** candidats ont ainsi été déclarés admissibles et convoqués aux épreuves orales.

Répartition des admissibles par voie de concours et spécialités :

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Seuils	Nb admissibles	Seuils	Nb admissibles	Seuils	Nb admissibles
Bâtiment, travaux publics, réseaux divers	8/20	35	8/20	93	8/20	26
Environnement hygiène	8/20	31	8/20	78	8/20	9
Espaces verts, espaces naturels	8/20	22	8/20	60	8/20	7
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	8/20		8/20	51	8/20	
Logistique et sécurité	8/20	25	8/20	77	8/20	17
Mécanique, électromécanique	8/20	14	8/20	21	8/20	5
Restauration	8/20	6	8/20	36	8/20	6
Techniques de la communication	8/20	5	8/20	20	8/20	4
Total	8/20	138	8/20	436	8/20	74
Total candidats admissibles	648					

III. L'épreuve orale d'admission

1) Intitulé réglementaire

Pour le concours externe, l'épreuve d'admission consiste en un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée 15 minutes, coefficient 4).

Pour le concours interne, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée 15 minutes, dont 5 mn au plus d'exposé, coefficient. 4).

Pour le concours de troisième voie, l'épreuve d'admission consiste en un entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée 15 minutes, dont 5 mn au plus d'exposé, coefficient 4).

2) Le « poids » de l'épreuve orale par rapport aux épreuves écrites

Voies	Epreuves d'admissibilité		Epreuve d'admission
Interne	Cas pratique par spécialité Coeff 3	Questions par spécialité Coeff 2	Entretien Coeff 4
Troisième concours			
Externe	Cas pratique par spécialité Coeff 3	Mathématiques Coeff 2	

3) Le niveau des candidats par voie de concours et spécialités

Sur les **648** candidats convoqués à l'épreuve orale, **14** ne se sont pas présentés.

Les notes s'échelonnent de 2,50 à 19,75.

22 candidats (3,47% des présents) obtiennent une **note éliminatoire** à l'oral.

453 candidats, soit **71,45%** des présents, obtiennent **10,00/20 ou plus**

Spécialité bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Présents	34	90	25
Note + basse	2,75	5,00	2,50
Note + haute	15,75	19,50	19,50
Notes ≥ à 10	19	69	12
Notes <à 5	4	0	2
Moyennes	9,99	12,61	10,32

Spécialité logistique et sécurité

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Présents	22	77	16
Note + basse	5,00	3,50	4,50
Note + haute	16,75	19	19,50
Notes ≥ à 10	13	54	12
Notes <à 5	0	2	1
Moyennes	11,24	11,88	13,78

Spécialité environnement, hygiène

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Présents	31	77	9
Note + basse	7,00	5,50	5,75
Note + haute	19,00	18,50	19,75
Notes ≥ à 10	21	58	8
Notes <à 5	0	0	0
Moyennes	12,25	12,13	14,83

Spécialité espaces verts, espaces naturels

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Présents	22	59	7
Note + basse	3,25	2,50	9,50
Note + haute	18,00	19,50	19,50
Notes ≥ à 10	11	42	6
Notes <à 5	5	4	0
Moyennes	10,00	12,43	15,54

Spécialité mécanique, électrotechnique, électromécanique

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Présents	14	21	5
Note + basse	4,50	7,75	9,00
Note + haute	19,50	18,00	14,00
Notes ≥ à 10	11	17	4
Notes <à 5	1	0	0
Moyennes	12,96	12,96	11,55

Spécialité restauration

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Présents	6	36	5
Note + basse	3,75	3,50	8,00
Note + haute	14,75	17,75	14,50
Notes ≥ à 10	3	30	4
Notes <à 5	1	1	0
Moyennes	10,17	12,56	11,65

Spécialité techniques de la communication et des activités artistiques

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Présents	4	19	4
Note + basse	9,00	6,50	7,50
Note + haute	17,50	20,00	16,50
Notes ≥ à 10	3	14	3
Notes <à 5	0	0	0
Moyennes	13,38	13,62	11,88

Spécialité hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines

	Interne
Présents	51
Note + basse	4,50
Note + haute	20,00
Notes ≥ à 10	39
Notes <à 5	1
Moyennes	12,81

4) Les remarques et les conseils du jury :

Forces :

- Expérience professionnelle, pratiques de terrain
- Implication, motivation
- Volonté de progresser

Marges de progression :

- Manque de préparation
- Peu de culture territoriale
- Manque de curiosité en dehors du cœur de métier
- Difficulté à se positionner comme encadrant
- Manque de recul sur les mises en situation managériales
- Des postures inadaptées.

Conseils aux futurs candidats :

- Se préparer !
- Suivre des formations
- Apprendre à structurer ses réponses
- Structurer l'exposé introductif
- Apprendre à gérer le stress
- Ne pas hésiter à sortir de son contexte professionnel
- Valoriser ses compétences

IV. Les seuils d'admission

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'oral, et eu égard à leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 88-547 du 6 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, le jury, compte tenu des résultats des candidats, a modifié comme suit le nombre de places ouvertes aux concours externe, interne et au 3ème concours :

Pour la spécialité **Logistique et sécurité** : 2 postes du 3ème concours et 1 poste du concours externe ont été transférés vers le concours interne, ce qui portait le nombre de postes à pourvoir au 3ème concours à 12, au concours externe à 14, et au concours interne à 45.

Pour la spécialité **Environnement, hygiène** : 6 postes sont transférés du 3ème concours vers le concours interne et 1 poste ont été transférés du 3ème concours vers le concours externe, ce qui portait le nombre de postes à pourvoir au 3ème concours à 7, au concours externe à 17, et au concours interne à 47.

Pour la spécialité **Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique** : 1 poste a été transféré du 3ème concours vers le concours externe, ce qui portait le nombre de postes à pourvoir au 3ème concours à 8, et au concours externe à 11. Le nombre de postes à pourvoir sur le concours interne est resté inchangé (28 postes).

Pour la spécialité **Techniques de la communication et des activités artistiques** : 1 poste du concours externe a été transféré vers le concours interne, ce qui portait le nombre de postes à pourvoir au concours externe à 3, et au concours interne à 13. Le nombre de postes à pourvoir au 3ème concours interne est resté inchangé (4 postes).

Le jury, après en avoir délibéré, a déterminé comme suit les seuils d'admission par voie de concours et par spécialité, en tenant compte du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats.

1) Concours interne :

Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » : 66 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Logistique et sécurité » : 45 admis avec un seuil d'admission fixé à 11.35 sur 20

Spécialité « Environnement, hygiène » : 47 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.79 sur 20

Spécialité « Espaces naturels, espaces verts » : 45 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » : 17 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Restauration » : 30 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Techniques de la communication et des activités artistiques » : 13 admis avec un seuil d'admission fixé à 11.97 sur 20

Spécialité « Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines » : 40 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

2) Concours externe :

Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » : 26 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Logistique et sécurité » : 14 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.82 sur 20

Spécialité « Environnement, hygiène » : 17 admis avec un seuil d'admission fixé à 11.58 sur 20

Spécialité « Espaces naturels, espaces verts » : 11 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » : 11 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Restauration » : 3 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Techniques de la communication et des activités artistiques » : 3 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20.

3) Troisième concours

Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » : 14 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Logistique et sécurité » : 12 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Environnement, hygiène » : 7 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.70 sur 20

Spécialité « Espaces naturels, espaces verts » : 6 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » : 4 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Restauration » : 3 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

Spécialité « Techniques de la communication et des activités artistiques » : 4 admis avec un seuil d'admission fixé à 10.00 sur 20

438 candidats sont donc déclarés admis.

V. Le profil des candidats admis

77 % des admis sont de sexe masculin. Majoritairement âgés de 30 à 50 ans, ils sont pour la plupart titulaires d'un diplôme de niveau IV (bac)

Par ailleurs, la proportion des candidats ayant suivi une formation dispensée par le CNFPT augmente, passant de 26,7% en phase d'admissibilité à 30,6% en phase d'admission.

VI. Conclusion

Le jury déplore le manque de préparation des candidats. Il rappelle que sur les épreuves écrites, les correcteurs ont relevé une orthographe déficiente, voire catastrophique.

Beaucoup de candidats ont eu des difficultés à gérer le temps imparti. Ils doivent absolument maîtriser les techniques de la lecture rapide.

D'une manière générale, les candidats semblent manquer de curiosité, tant d'un point de vue technique que concernant l'environnement territorial. Ils sont trop centrés sur leur pratique professionnelle.

Ainsi, au terme de ces opérations qui se sont déroulées dans de bonnes conditions, **438 des 864** postes ouverts sont pourvus, soit un taux de pourvoi de **50,7%**.

Fait à Pantin le 24 juin 2025
Le Président du jury

Carlos QUINTINO
Technicien principal de 1^{ère} classe à la région Ile de France

